

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

La société SENS MIROITERIE (« SENS MIROITERIE ») est une SARL au capital de 7 600 euros, inscrite au RCS de Sens sous le numéro 449 380 922 ayant son siège social 18 rue de la Fontaine d'Azon à Saint-Clément (89100) et ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR 15449380922, représentée par M. François-Xavier VEAULIN et Mme Alexandra D'AMBROSIO (contact@sensmiroiterie.fr/ 03 86 65 32 73) qui a pour activité de miroiterie, vitrerie, menuiserie aluminium et PVC, encadrement de toutes sortes, etc.

Les Conditions Générales de Vente (les « CGV ») définissent les modalités des ventes applicables à tout contrat de vente de prestations conclu entre SENS MIROITERIE et tout client (le « Client »).

Les CGV sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version.

Les CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions et sont régies par les articles L. 221-1 et suivants du Code de la consommation lorsque le Client est un consommateur et par les articles L.441-1 et suivants du Code de commerce pour tous les autres Clients.

Le Client a pris connaissance des CGV avant de passer commande de Prestations auprès de SENS MIROITERIE.

En conséquence, le fait de passer commande emporte adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV. Et le fait de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les CGV, ou de ne pas exiger l'application d'une stipulation quelconque desdites CGV ne pourra en aucun cas être interprétée, ni comme une modification du contrat, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir, ou au droit d'exiger l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux présentes.

Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des CGV serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice, les autres dispositions resteront en vigueur.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Champ d'application des CGV

Les CGV s'appliquent uniquement aux Prestations commandées, livrées et facturées par SENS MIROITERIE en France métropolitaine.

1.2. Modification des CGV

SENS MIROITERIE se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les CGV. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande du Client.

1.3. Majorité légale et capacité

Le Client déclare être juridiquement capable de conclure le Contrat, dont les CGV sont présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

1.4. Informations précontractuelles

Le Client reconnaît avoir eu communication, avant la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des CGV et de toutes les

informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation, qui concernent les éléments suivants :

- Les caractéristiques essentielles des Prestations vendues au Client,
- Le prix et les modalités de paiement,
- Les délais d'exécution des Prestations,
- L'existence et les modalités d'éventuelles garanties,
- Les coordonnées complètes de SENS MIROITERIE,
- L'existence et les modalités du droit de rétractation du Client et,
- La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation.

Ces informations sont réitérées sur support durable remis au Client au moment de la Commande.

2. PRESTATIONS

2.1. Nature des prestations

Les prestations offertes par SENS MIROITERIE sont les suivantes :

- (i) La découpe de vitres et miroirs.
- (ii) La pose et l'installation de menuiserie aluminium et PVC (porte, fenêtre, véranda, verrière, portail...).
- (iii) L'installation et le remplacement de murs rideaux.

Ci-après désignées, indifféremment comme, les « Prestations ».

2.2. Sécurisation et accès

Avant le début de la Prestation, le Client devra prendre toute disposition aux fins de permettre un accès libre et sécurisé à son site par SENS MIROITERIE. A défaut, SENS MIROITERIE se réserve le droit de ne pas intervenir et de facturer au Client le déplacement inutile.

Le site devra être dans un état conforme aux exigences légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité. A défaut, la mise en conformité sera à la charge du Client. SENS MIROITERIE décline toute responsabilité en cas de réaménagement par ses soins du site avant ou à l'issue de la prestation, le Client devant s'assurer que le site conserve un accès libre et sécurisé pendant la durée de l'intervention ou autoriser, à ses risques, SENS MIROITERIE à préparer le site (déplacement des meubles et objets...) ou/et à le réaménager à l'issue de son intervention (remplacement du mobilier, objets, etc.).

Le Client devra respecter les consignes de sécurité spécifiques émises par SENS MIROITERIE pendant l'entier déroulement de sa prestation.

2.3. Accès aux sources d'énergie

L'accès aux sources d'énergie nécessaires à la réalisation des Prestations (eau, électricité) seront mises à la disposition de SENS MIROITERIE en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité du lieu de réalisation de l'intervention.

2.4. Sous-traitance

Pour tout ou partie des prestations incluses dans la Commande, SENS MIROITERIE se réserve le droit de recourir à un ou plusieurs sous-traitants, ce que le Client accepte sans réserve.

2.5. Autorisations préalables

Avant l'exécution du contrat, le Client obtiendra l'ensemble des autorisations nécessaires (administratives, urbanistiques, autorisation des bâtiments de France, etc.). Si le Client est

locataire, il sollicitera du propriétaire, conformément aux dispositions de l'article R.4532-7 du Code du travail, la communication des dossiers techniques relatifs à la présence d'amiante dans les locaux et communiquera ces documents à SENS MIROITERIE.

2.6. Amiante

En application de l'article R. 4412-97 du Code du travail, le Client a l'obligation de faire rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposer des salariés à l'amiante dans tout bâtiment dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1997. En l'absence de ces informations, SENS MIROITERIE se réserve le droit de ne pas réaliser les travaux.

Si en cours d'intervention, SENS MIROITERIE découvre des produits susceptibles de contenir de l'amiante directement ou indirectement concernés par les travaux qu'elle s'apprête à réaliser au titre d'une Commande, SENS MIROITERIE est en droit d'exiger du Client un rapport complémentaire. Dans l'attente, SENS MIROITERIE sera dans l'obligation de suspendre ou d'arrêter définitivement les travaux, n'ayant ni la formation de son personnel ni la certification requise par la réglementation en vigueur pour exécuter lesdits travaux.

2.7. Plans et informations sur l'état du bâti

Le Client doit fournir tous les éléments à sa disposition sur l'état technique du bâti concerné par l'exécution de la prestation de SENS MIROITERIE, les travaux précédemment réalisés, les éventuels diagnostics dont il dispose, les éventuels sinistres et réparations réalisés sur le bâti concerné, en toute bonne foi.

SENS MIROITERIE ne pourra être tenue responsable des surcoûts qui seraient liés à des modifications des travaux, modifications qui seraient rendues nécessaires par la configuration technique du support (toiture, charpente, gaine technique, éléments de couverture, tuiles, plaques en sous-face, etc.) non connue à la date d'établissement du devis.

SENS MIROITERIE s'engage néanmoins à informer le Client dès qu'elle aura identifié que la configuration de l'existant est susceptible de générer des frais supplémentaires par rapport à la Commande.

3. COMMANDE

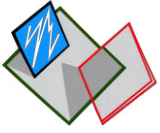
Avant la Commande, SENS MIROITERIE s'engage à transmettre au Client toute information technique lui permettant d'appréhender et de choisir en toute connaissance de cause les Prestations qui lui correspondent.

A cet égard, le Client reconnaît que le devoir d'information de SENS MIROITERIE se limite aux préconisations d'usage lorsque le Client sollicite la réalisation d'un élément sur plan sans visite préalable du site par SENS MIROITERIE.

3.1 Devis

Les devis de SENS MIROITERIE sont édités gratuitement sur demande des prospects et Clients. Ils sont valables un mois à compter de leur date d'établissement. Les devis sont établis après visite du chantier par SENS MIROITERIE, sauf demande contraire du Client, et transmis par mail au Client.

3.2 Signature du Bon de commande



A l'exception de la situation visée à l'alinéa suivant, la commande est considérée comme ferme et définitive au moment où SENS MIROITERIE est en possession de l'acompte et du devis signé par le Client (la « **Commande** »).

En cas de financement par Crédit conformément à l'article 5 des CGV, la Commande deviendra

définitive au moment de l'acceptation du Crédit par le Prêteur.

Toute demande de modification de la Commande par le Client est soumise à l'acceptation expresse de SENS MIROITERIE.

3.3 Résolution de la Commande par SENS MIROITERIE

La Commande peut être résolue par SENS MIROITERIE en cas de non-paiement de l'Acompte, du Prix ou du solde du Prix à la date d'exigibilité.

Dans ce cas, SENS MIROITERIE se réserve le droit de demander au Client le remboursement de tous frais dépensés en raison de la Commande, sur présentation de justificatifs.

3.4 Modification de la Commande par le Client

Toute modification de la Commande fait l'objet d'un devis complémentaire. SENS MIROITERIE pourra facturer au Client les matières approvisionnées, les coûts d'étude et de main-d'œuvre et les frais engagés pour la préparation ou l'exécution de la modification de la Commande.

4 PRIX

4.1 Les prix

Les prix des Prestations sont ceux en vigueur au jour de la Commande. Ils sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la TVA en vigueur pour la France au jour de la Commande.

4.2 Contenu du prix

Les frais de port du matériel fourni par SENS MIROITERIE dans le cadre de la Commande du Client sont pris en charge par SENS MIROITERIE et intégrés dans le prix de la Commande facturée au Client. Ces frais intègrent le temps passé par SENS MIROITERIE pour la récupération du matériel, l'acheminement des marchandises depuis le fournisseur jusqu'au domicile du Client ainsi que la prise en charge des risques associés à la récupération du matériel (indisponibilité, défaut à la réception de la commande, etc.).

4.3 Acompte

L'acompte de 40% du montant TTC (l'« **Acompte** ») de la Commande est exigé par SENS MIROITERIE, sauf disposition contraire spécifique prévue entre SENS MIROITERIE et le Client, à la Commande.

L'acompte constitue une partie du Prix et sera conservé par SENS MIROITERIE, sauf résolution du contrat par SENS MIROITERIE pour des raisons extérieures à la force majeure ou au Client.

Le solde du Prix est facturé au plus tard la veille de l'intervention de SENS MIROITERIE.

5. PAIEMENT PAR CRÉDIT

Conformément aux articles L.312-1 et suivants du Code de la consommation, si les travaux envisagés s'analysent en une dépense relative à la réparation, l'amélioration ou l'entretien d'un immeuble à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation et si le Client envisage de financer ces travaux au moyen d'un crédit d'un montant supérieur à 75 000 €, il est

rappelé que le Client emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant de signer l'offre de crédit et que la conclusion du contrat avec SENS MIROITERIE est soumise à la condition suspensive d'obtention du prêt.

La condition suspensive de financement ne sera toutefois valable que pendant une durée d'un mois à compter de la signature du devis entre le Client et SENS MIROITERIE.

Le Client devra signaler, dans le délai fixé à SENS MIROITERIE, par lettre recommandée, que le financement n'a pas pu être obtenu.

6. LE PAIEMENT

6.1. Modalités de paiement

Les factures sont payables en euros au siège de SENS MIROITERIE par chèque, virement bancaire, carte bancaire ou espèces.

6.2. Exigibilité du paiement

Dans le cas de paiement par Crédit, SENS MIROITERIE ne peut percevoir aucun paiement moins de quatorze (14) jours à compter de l'acceptation du Crédit par le Client. SENS MIROITERIE émettra la facture d'acompte à l'expiration dudit délai, le Client s'engageant à informer SENS MIROITERIE de ses démarches. La facture du solde sera émise au moment de la Livraison.

6.3. Retard de paiement

Sauf report sollicité à temps par le Client et accordé par SENS MIROITERIE, tout retard ou absence de paiement, total ou partiel, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- l'envoi d'un courrier en recommandé avec AR, accompagné de frais de relance facturés au Client Consommateur ou non-professionnel à hauteur de 25 € TTC ;
- une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € au Client professionnel en application de l'article L.441-6 du Code de commerce, laquelle ne prive par SENS MIROITERIE de solliciter une indemnité complémentaire si les frais de recouvrement sont supérieurs ;
- des intérêts de retard calculés au jour le jour d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la Commande ;
- en cas de poursuite judiciaire, l'exigibilité à titre de clause pénale d'une indemnité égale à 20 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et de retard, les frais judiciaires éventuels, et ce, sans préjudice d'autres dommages intérêts ;
- l'annulation de toutes les éventuelles remises consenties par SENS MIROITERIE au Client.

7. MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

7.1. Lieu d'exécution de la prestation

Les Prestations commandées sont exécutées à l'adresse indiquée par le Client sur la Commande.

7.2. Délais d'exécution

Les Prestations sont exécutées à la date mentionnée sur le devis, ou à défaut dans un délai de six mois à compter de date de la Commande.

SENS MIROITERIE fera ses meilleurs efforts pour respecter les délais d'exécution mentionnés lors de la Commande mais ces délais restent variables

selon le carnet de Commande de SENS MIROITERIE et les délais d'approvisionnement.

SENS MIROITERIE se réserve en effet le droit de décaler la date d'intervention initialement prévue, autant de fois que nécessaire, en cas notamment de contraintes qui lui échappent, telles des difficultés d'approvisionnement fournisseurs, des conditions météorologiques défavorables, ou en cas d'insuffisance de personnel en capacité d'intervenir.

Le non-respect des délais d'exécution ne saurait donner lieu au versement d'une quelconque indemnité pour le Client.

7.3. Présence du Client

Les Prestations peuvent être effectuées en présence ou en l'absence du Client, à sa convenance. Le Client est néanmoins tenu de préciser son souhait à SENS MIROITERIE antérieurement à la Commande, afin que SENS MIROITERIE puisse faire figurer expressément les modalités d'exécution convenues sur la Commande.

7.4. Réception des travaux

Les travaux devront être réceptionnés par le Client dès la fin des travaux par la signature contradictoire d'un procès-verbal de réception. Le Client devra prendre toute disposition pour être présent.

Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité de la Prestation exécutée ou du Produit livré à la Commande, doivent être formulées par écrit dans les 72 heures après la livraison du Produit à l'adresse suivante : contact@sensmiroiterie.fr

Le Client doit vérifier la qualité, la quantité et les dimensions des Prestations exécutées et Produits livrés. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à SENS MIROITERIE toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède.

SENS MIROITERIE s'engage à porter remède aux défauts constatés à ses frais exclusifs, si la réclamation du Client se révèle bien-fondé, dans la stricte limite de la quantité et qualité de la prestation initialement commandée par le Client.

8. LES GARANTIES

8.1. Garanties légales

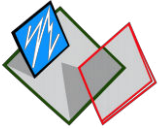
Le Client bénéficie des garanties légales en vigueur.

Garantie décennale

Le Client bénéficie de la garantie décennale pour les travaux de construction en cas de survenance de vices et/ou dommages pouvant affecter la solidité d'un ouvrage, de ses équipements indissociables ou l'étanchéité des bâtiments, les rendant impropres à leur utilisation.

Dans ce cas, le Client doit mettre en œuvre la garantie dans un délai de dix (10) ans à compter de la Livraison.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.



Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du

bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

En tout état de cause la responsabilité de SENS MIROITERIE est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, et ce dans la limite du montant HT payé par le Client non-consommateur pour la prestation en cause.

9. DISPONIBILITE DES PIECES DETACHES

La durée de disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation des produits fournis par SENS MIROITERIE est de 5 ans à compter de la commande par le Client.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1. Droit exclusif

Le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle sur les Prestations qui lui sont vendues par SENS MIROITERIE, et ce incluant les éventuelles études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés en vue de la fourniture des Prestations au Client.

Toute utilisation de quelque manière que ce soit par le Client de toute marque appartenant à SENS MIROITERIE ou à ses fournisseurs et fabricants est strictement interdite, sauf accord exprès de SENS MIROITERIE.

10.2. Autorisation liée aux photographies

Le Client donne l'autorisation à SENS MIROITERIE de prendre d'éventuelles photographies des surfaces traitées, avant et après son intervention et d'en faire usage sur le plan commercial, notamment pour publication sur son site internet ou sur les réseaux sociaux.

11. RESPONSABILITÉ

11.1. Photographies non contractuelles

Les photographies illustrant les Produits présentés par SENS MIROITERIE au Client ne sont pas contractuelles. La responsabilité de SENS MIROITERIE ne peut donc pas être engagée sur la base de la présentation de ces photographies relatives à l'apparence externe des Produits.

11.2. Conformité des Produits

SENS MIROITERIE s'engage à vendre des Produits conformes à la réglementation et aux normes en vigueur en France au moment de la vente et à exécuter ses Prestations dans les règles de l'art et de la réglementation en vigueur à la date d'établissement du devis.

11.3. Utilisation/installation non-conforme du Produit

SENS MIROITERIE décline toute responsabilité et ne pourra être tenue pour responsable de tous dommages causés au Client ou à un tiers dus à une utilisation du Produit non-conforme à sa destination.

12. TRANSFERT DES RISQUES ET RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par le client, peu importe la date de livraison.

De convention expresse, SENS MIROITERIE pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété pour l'une quelconque de ses créances qui demeurerait impayée.

Le transfert de risques de perte et de détérioration se rapportant aux Produits se réalisera au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits qui voyagent donc aux risques et périls de SENS MIROITERIE.

13. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

SENS MIROITERIE déclare respecter et s'engage à respecter la réglementation relative aux données personnelles en vigueur en France, et notamment le règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Lors de la passation de la Commande, SENS MIROITERIE collecte des données personnelles en vue de la conclusion du contrat, de son exécution, de sa gestion et de l'établissement des factures. SENS MIROITERIE pourra utiliser les données personnelles du Client pour des sollicitations commerciales en conformité avec les prescriptions légales en vigueur. Les données collectées dans ce cadre sont les suivantes : nom, prénom, coordonnées postales, numéro de téléphone, adresse électronique et éventuelles photos de l'habitation (intérieure et/ou extérieure) du Client. La collecte est fondée sur l'exécution du Contrat.

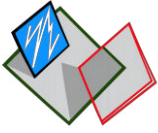
SENS MIROITERIE s'engage à ne pas utiliser les données collectées à d'autres fins que celles susmentionnées (sauf réquisition d'une autorité judiciaire et/ou administrative compétente).

Les données sont conservées en base active pendant la durée du Contrat ou 3 ans à compter du dernier contact avec le Client, et en base archive pour une durée de 5 ans, durée de la prescription de droit commun.

Le destinataire des données est SENS MIROITERIE qui se réserve cependant le droit de transmettre tout ou partie des données personnelles de ses Clients à ses sous-traitants pour les besoins du Contrat, et notamment de l'exécution de toute Commande.

SENS MIROITERIE s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données communiquées et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Le Client bénéficie du droit de demander à SENS MIROITERIE l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de ses données à caractère



personnel. Le Client peut également demander une limitation du traitement ou s'opposer au traitement des données le concernant. Il dispose du droit de retirer son consentement au traitement de ses données à tout moment.

Il peut exercer ses droits en envoyant un e-mail à SENS MIROITERIE aux coordonnées suivantes : contact@sensmiroiterie.fr en mentionnant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse e-mail,) et en précisant l'objet de la correspondance. Il pourra être demandé au Client de justifier de son identité. Enfin, le Client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

14. FORCE MAJEURE

SENS MIROITERIE dégage sa responsabilité pour tout manquement à ses obligations contractuelles dans l'hypothèse d'une force majeure ou fortuite, y compris, mais sans y être limitées, catastrophes, incendies, grève interne ou externe, défaillance ou pannes internes ou externes, et d'une manière générale tout événement ne permettant pas la bonne exécution des Commandes.

15. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les CGV sont soumises au droit interne français, exclusion faite de toute convention internationale.

En cas de litige relatif aux CGV et à toutes Prestations en découlant, les parties essaieront dans la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable.

À défaut d'accord amiable, le Tribunal compétent sera le tribunal de commerce de Sens en cas de litige entre professionnels.

16. RECOURS AU MÉDIATEUR A LA CONSOMMATION _ applicable uniquement aux consommateurs

Le Client « consommateur », au sens de l'article préliminaire du Code de la consommation, devra en premier lieu adresser sa réclamation directement par le biais du formulaire de contact du site Internet de SENS MIROITERIE, en indiquant dans la rubrique objet la mention « Réclamation ».

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.

En cas d'échec de cette médiation, ou si le Client ne souhaite pas y recourir, il demeure libre de soumettre son différend aux tribunaux compétents.

SIGNATURE

Je soussigné :

reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente, avoir paraphé l'ensemble des

pages et obtenu toutes les informations nécessaires à l'expression de mon consentement sans réserve.